



CODE DE VIE

ÉCOLE SECONDAIRE ÉMILIEN-FRENETTE

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Le code de vie de l'école secondaire Émilien-Frenette a pour objectif d'aider l'élève à développer ses compétences relationnelles et sociales. Il dresse les règlements et procédures au bon fonctionnement de l'école. Il nous fait comprendre qu'avoir des droits suppose aussi d'avoir des obligations liées au respect, à la sécurité et au bien-être de tous.

Notre code de vie est basé sur des notions fondamentales de respect. Il vise à assurer un climat harmonieux, propice à l'atteinte de l'objectif principal qu'est la réussite éducative de tous les élèves.

Le code de vie s'applique également lors des sorties scolaires, parascolaires et voyages.

J'ai pris connaissance du code de vie de notre école pour l'année scolaire 2026-2027 et je m'engage à le respecter.

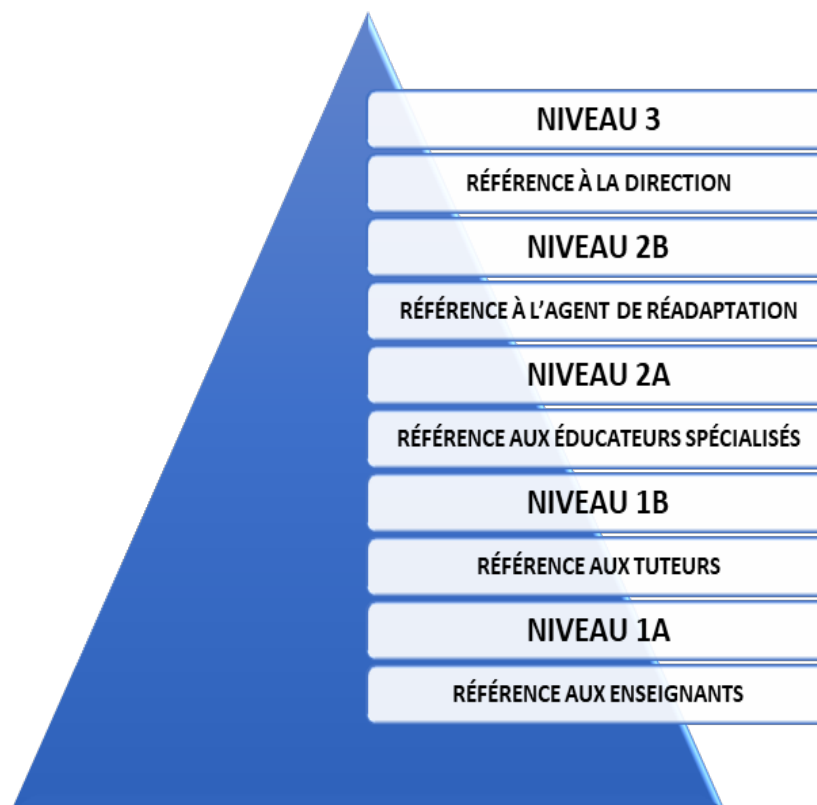
Nom de l'élève : _____

Signature du parent: _____

CARACTÉRISTIQUES DE NOTRE CODE DE VIE

LES RÈGLEMENTS SONT :
EXPLIQUÉS
DIFFUSÉS
COHÉRENTS

Notre structure d'encadrement est basée sur le principe de l'approche RAI (Réponse à l'intervention). Ce modèle d'intervention à trois niveaux permet la planification d'interventions dont l'intensité est graduellement augmentée. Cet alignement permet de coordonner les services et de faciliter la collaboration entre les intervenants. Il nous permet d'intervenir rapidement et efficacement auprès des élèves.



COMPORTEMENTS ATTENDUS ET CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le code de vie est étroitement lié aux valeurs de l'école secondaire Émilien-Frenette :
le respect, l'engagement et la bienveillance.

Comportements attendus

Conséquences

Présence à l'école

- Je suis présent à l'école tous les jours et j'assiste à tous mes cours.

La déclaration des absences

En cas d'absence: le parent déclare le motif de l'absence en utilisant la plateforme Mozaïk au plus tard à **9h30** le lendemain de l'absence.

Après ce délai, nous considérons qu'il s'agit d'une absence non-motivée.

Gestion des absences non-motivées

Des conséquences graduées seront données aux élèves par l'équipe école.

L'élève pourrait reprendre le temps perdu lors d'une journée pédagogique. Des pertes de privilèges pourraient être considérées également.

Gestion de l'absentéisme chronique

L'élève peut être suspendu.

Les parents seront convoqués à une rencontre avec la direction.

Classes

- Je fais attention au matériel et je maintiens mon environnement propre;
- Je persévère et j'exécute le travail selon les consignes;
- Je lève la main pour demander le droit de parole et j'attends;
- Je demeure en silence lorsqu'une personne parle;
- Je demande l'autorisation pour circuler en classe;
- Je suis à l'heure;
- J'ai mon matériel;
- Je respecte les consignes de sécurité en tout temps.

NIVEAU 1

Conséquences données par l'enseignant ou le tuteur.

NIVEAU 2

Conséquences données par les éducateurs spécialisés ou l'agent de réadaptation.

NIVEAU 3

Conséquences données par la direction.

CONSÉQUENCES POSSIBLES :

- Reprise de temps à un moment déterminé par l'intervenant;
- Classe d'accueil;
- Suspension à l'externe;
- Services à l'externe.

Il est important de préciser que l'équipe d'encadrement met en place des outils de renforcement positif au quotidien.

Comportements attendus

Conséquences

Aires communes

- La qualité de l'environnement physique est la responsabilité de tous. Il est essentiel que chacun respecte son école, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur et veille au maintien de la propreté en utilisant les bacs de récupération et les poubelles;
- J'assure la propreté de mon casier;
- Je conserve le casier et le cadenas que l'on m'a assignés en début d'année et j'en suis responsable;
- Je respecte l'espace des autres;

**VOIR CONSÉQUENCES
PRÉVUES POUR LES CLASSES.**

Bibliothèque

- Je comprends que le silence est obligatoire;
- Je comprends que l'emprunt de livres est enregistré au comptoir;
- Je comprends que tout retard dans la remise des volumes entraîne une amende.

**VOIR CONSÉQUENCES
PRÉVUES POUR LES CLASSES.**

Gymnase

- Je porte la tenue sportive de l'école;
- Je participe activement aux activités proposées;
- Je respecte les limites et les différences de chacun;
- Je pratique les sports de façon sécuritaire;
- J'utilise un cadenas pour protéger mes effets personnels;
- Je vais dans le vestiaire uniquement pour le changement de mes vêtements et je quitte immédiatement.

L'ÉCOLE N'EST PAS RESPONSABLE DES VOLS.

**VOIR CONSÉQUENCES
PRÉVUES POUR LES CLASSES.**

Cour d'école et plateaux

- Je participe aux activités sportives de façon sécuritaire;
- J'utilise le passage piétonnier pour me rendre sur la rue Gauthier.

APPEL AUX PARENTS

Comportements attendus

Conséquences

Autobus

- Je prends l'autobus qui m'a été assigné;
- Je respecte les consignes de sécurité;
- Je suis respectueux en tout temps.

- **APPEL AUX PARENTS**
- **SUSPENSION DU TRANSPORT**

Entrée et sortie

- Lorsque j'arrive ou que je quitte l'école, j'utilise l'entrée des élèves (Porte 7);
- À mon arrivée, j'entre directement sur le territoire de l'école;
- Si je suis en retard, j'utilise la porte avant et je me présente au secrétariat avant de me diriger en classe;
- J'utilise le passage piétonnier pour me rendre sur la rue Gauthier;
- À mon départ, je quitte immédiatement le territoire ou j'entre directement dans l'autobus.

Les élèves du deuxième cycle peuvent sortir du territoire pendant la période du dîner. Aucune autre sortie n'est permise entre 9h00 et 16h00.

Les parents des élèves du 1^{er} cycle doivent obligatoirement se présenter au secrétariat pour venir chercher leur enfant entre 9h00 et 16h00.

Visiteurs :

Tous les visiteurs doivent se rendre au secrétariat afin de se procurer un laissez-passer. Si vous avez déjà un rendez-vous, présentez-vous directement au secrétariat ou à la personne concernée.

Stationnement :

Les parents doivent se stationner sur la rue Gauthier lorsqu'ils viennent chercher leur enfant. Par mesure de sécurité, la rue Marie-Victorin ne doit en aucun cas être utilisée comme lieu de rendez-vous.

APPEL AUX PARENTS

LE PRIVILÈGE ASSOCIÉ À LA SORTIE DU TERRITOIRE PEUT ÊTRE RÉVOQUÉ EN TOUT TEMPS.

Comportements attendus

Conséquences

Déplacement dans l'école

- Lorsque l'adulte m'y autorise, je me **déplace** dans l'école pendant les périodes de cours;
- J'ai mon **agenda** avec la signature de l'intervenant qui m'autorise à circuler.

L'élève qui circule sans son agenda sera immédiatement dirigé vers la classe prévue à son horaire.

Ponctualité

- Je suis ponctuel;
- Je suis assis à mon bureau et je suis prêt à travailler au son de la deuxième cloche.

NIVEAU 1

L'ENSEIGNANT déclare le retard non-motivé. Une conséquence s'applique;
L'ENSEIGNANT INFORME LES PARENTS.

NIVEAU 2

Si les retards sont récurrents, **LE TUTEUR** rencontre l'élève pour discuter et évaluer la situation. Une conséquence s'applique;
LE TUTEUR INFORME LES PARENTS.

NIVEAU 3

Si le tuteur évalue que l'élève est dans une situation de retards chroniques, il le réfère à l'équipe d'encadrement. Une conséquence s'applique.

UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT INFORME LES PARENTS.

Comportements attendus

- Je porte la tenue vestimentaire approuvée sans modifications au style et sans ajout d'accessoires;
- Je respecte la règle d'avoir le visage découvert en tout temps, sauf lorsqu'il doit être couvert en raison d'un motif de santé, d'un handicap ou des exigences propres à l'exécution de certaines tâches.
- Je respecte le code vestimentaire lors des sorties scolaires;
- Je peux porter un t-shirt à manches longues ou courtes, uni, sans capuchon sous la tenue vestimentaire approuvée.
- Les couleurs acceptées sont le blanc, le noir et le gris. Le vêtement ne doit pas dépasser au niveau de la taille;
- Je retire casquette, capuchon et tuque **dès mon entrée à l'école;**
- Je peux porter un survêtement lorsque la température l'exige. Je dois me rendre directement à mon casier pour le retirer. Je ne peux en aucun cas circuler dans l'école avec un survêtement.
- Je dépose mon manteau, ma veste, mon foulard ou tout autre accessoire à mon casier. (Sac à main, sac à dos...).
- Je porte mon uniforme de façon décente, sans montrer mes sous-vêtements, et je le maintiens en bon état (sans déchirure);
- Je porte le costume d'éducation physique obligatoire dans le gymnase et lors des sorties sportives;
- Je porte un soulier fermé ou une sandale attachée à la cheville.
- Lors des journées civiles, je porte des vêtements sans message et/ou image vulgaire tout en respectant les règles qui s'appliquent normalement.
- Le port des chandails d'équipes sportives ou de groupes culturels est permis tous les vendredis seulement.

Conséquences

NIVEAU 1

L'ENSEIGNANT demande à l'élève de trouver un vêtement pour se conformer à la tenue de l'école;

Il indique un retard non motivé au dossier de l'élève;

L'ENSEIGNANT INFORME LES PARENTS.

Le parent peut être contacté afin d'apporter l'uniforme à l'école.

NIVEAU 2

LE TUTEUR rencontre l'élève afin d'évaluer la situation;

LE TUTEUR INFORME LES PARENTS.

NIVEAU 3

S'il y a récurrence, l'élève est référé à l'équipe d'encadrement.

UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT INFORME LES PARENTS.

Violence

Comportements attendus

- L'élève doit respecter l'autorité et utiliser le vouvoiement en toutes circonstances.
- Je suis conscient qu'aucune **bousculade** ou **bagarre** n'est tolérée;
- Je reconnais que le **harcèlement** (gestes, paroles ou attitudes) à l'école ou sur les médias sociaux ainsi que l'**intimidation**, le **taxage** et le **vol** sont des formes de violence répréhensibles et inacceptables.

La possession d'une arme est sanctionnée par l'expulsion immédiate de l'élève et la possibilité d'un renvoi permanent selon la gravité de la situation.

TOUT ÉVÈNEMENT VIOLENT EST IMMÉDIATEMENT TRAITÉ PAR UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT OU DE LA DIRECTION.

Conséquences

NIVEAU 1

La situation est analysée par l'équipe d'encadrement qui propose à la direction ou à tout autre membre identifié par la direction des mesures à prendre.

UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT INFORME LES PARENTS.

NIVEAU 2

Selon la gravité de la situation, une suspension peut être imposée. Une suspension externe est imposée dans le cas de menaces graves ou de bataille.

UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT INFORME LES PARENTS.

NIVEAU 3

Des mesures d'expulsion ou de transfert dans un autre établissement pourraient être entreprises.

LA DIRECTION INFORME LE PARENT.

Vol et vandalisme

- Je suis responsable du matériel que l'école met à ma disposition : **volumes, livres de bibliothèque, dictionnaires, matériel de laboratoire, casiers, bureaux, cadenas** etc.
- Je suis conscient que le fait de prendre, d'utiliser ou d'emporter des biens appartenant à autrui sans autorisation est un vol.

Conseils pour prévenir le vol :

- Éviter d'apporter des objets de valeur à l'école.
- Toujours conserver votre matériel et vos vêtements dans votre casier barré ou en votre possession.
- Ne jamais divulguer à personne la combinaison de votre cadenas.
- Bien identifier chacun de vos effets.

NIVEAU 1

En cas de perte, de bris, de vandalisme ou de vol, les parents devront assumer les frais de remplacement ou de réparation. Des travaux communautaires seront assignés. (Une suspension externe peut être aussi donnée.)

L'ENSEIGNANT OU LE TUTEUR INFORME LES PARENTS.

NIVEAU 2

Une suspension à l'externe sera suivie d'une rencontre avec les parents et de la mise en place d'un plan d'action.

UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT INFORME LES PARENTS.

NIVEAU 3

Une plainte officielle pourrait être déposée contre l'élève auprès du service de police.

LA DIRECTION INFORME LE PARENT.

Comportements attendus

EN TOUT TEMPS, SUR LE TERRITOIRE SCOLAIRE

- Je ne consomme pas et je n'apporte pas de boissons énergisantes;
- Je ne consomme pas de tabac, de drogue ou d'alcool;
- Je ne fais pas usage de cigarette électronique;
- Je ne consomme pas ou je ne suis pas sous l'influence de drogue ou d'alcool;
- Pour ma propre sécurité, j'évite de me retrouver sur un lieu de consommation de substances illicites;
- Je suis conscient que je peux me rendre complice d'un acte répréhensible en :
 1. Étant sur les lieux d'un délit;
 2. Étant associé de près ou de loin aux individus impliqués dans le délit.

TOUT ÉVÈNEMENT LIÉ À L'USAGE DE SUBSTANCE EST IMMÉDIATEMENT TRAITÉ PAR UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT OU DE LA DIRECTION.

Conséquences

Cigarette et cigarette électronique

NIVEAU 1

Une conséquence s'applique;

UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT INFORME LES PARENTS.

NIVEAU 2

1 journée en suspension externe et rencontre avec les parents;

UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT INFORME LES PARENTS

NIVEAU 3

2 journées en suspension externe et rencontre avec les parents;

UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT INFORME LES PARENTS.

NIVEAU 4

Séjour de 3 jours au Tremplin et rencontre avec les parents.

UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT INFORME LES PARENTS.

Pour des motifs raisonnables, liés au respect du code de vie et à la sécurité de tous, l'école se réserve le droit de faire des fouilles dans les casiers sans préavis.

L'USAGE DE DROGUES OU D'ALCOOL ENTRAÎNERA UNE SUSPENSION EXTERNE IMMÉDIATE.

UTILISATION DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Cellulaire et appareils électroniques

L'utilisation du cellulaire ainsi que d'appareils électroniques est strictement interdit en tout temps sur tout le territoire de l'école.

Les intervenants de l'école se réservent le droit de procéder à la confiscation de l'appareil en tout temps.

Modalités d'application

NIVEAU 1

Les parents sont avisés pour toutes interventions concernant le cellulaire.

L'appareil est confisqué 48 heures (jours ouvrables).

Les parents peuvent venir récupérer l'appareil entre 15 h 00 et 16 h 00.

NIVEAU 2

Les parents sont avisés pour toutes interventions concernant le cellulaire.

L'appareil est confisqué 5 jours (jours ouvrables).

Les parents peuvent venir récupérer l'appareil entre 15 h 00 et 16 h 00.

NIVEAU 3

Les parents sont avisés pour toutes interventions concernant le cellulaire.

L'appareil est confisqué 10 jours (jours ouvrables).

Les parents peuvent venir récupérer l'appareil entre 15 h 00 et 16 h 00.